



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

bromure de méthyle

Question écrite n° 121105

Texte de la question

M. Christian Ménard attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la distribution de bromure de méthyle en France. Alors que l'Espagne et l'Italie se sont respectivement vu attribuer, par la Commission européenne, un quota de 252 et 203 tonnes de ce produit, la France n'en n'a obtenu que 39 tonnes, créant de ce fait une distorsion de concurrence. De plus, il semblerait selon les professionnels, que le gouvernement français n'ait toujours pas donné à Bruxelles son accord, bloquant ainsi la livraison de ce produit auprès des applicateurs. Cette situation induit une réelle inquiétude tant parmi les applicateurs qui le distribuent que chez les exploitants qui l'utilisent, comme les producteurs de fraises ou les producteurs des fleurs coupées en culture sous abris, dont le rendement et la qualité des produits pourraient pâtir. Il lui demande donc de lui préciser la position de la France ainsi que son sentiment sur ce dossier et les mesures prises susceptibles de rassurer les professionnels de ce secteur.

Données clés

Auteur : [M. Christian Ménard](#)

Circonscription : Finistère (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121105

Rubrique : Produits dangereux

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mars 2007, page 3051